

« Mai 68 » : fenêtre d'opportunité pour un haut fonctionnaire au placard

Jacques de Chalendar et la politique universitaire

Dormoy-Rajramanan Christelle

Résumé :

A partir d'archives, d'entretiens et de témoignages, cet article propose de suivre la trajectoire de Jacques de Chalendar, haut fonctionnaire de l'Inspection générale des finances alors en disgrâce, aux cours des événements du « Mai 68 » français. Cet aristocrate gaulliste saisit la situation de crise pour se faire expert de la réforme universitaire et finit par se faire recruter en tant que tel dans les deux cabinets ministériels de l'Éducation nationale qui succèdent à celui initialement en place. Ce cas individuel illustre des effets possibles de l'« événement » sur une biographie particulière et apporte un éclairage, en retour, sur le rôle des individus, ici les responsables de la politique scolaire, sur le cours des événements. L'étude de cette trajectoire et de sa rencontre avec ce moment historique particulier contribue ainsi à la sociologie de la décision publique en conjoncture de crise.

mots clés : crise politique, Mai 68, sociologie de la décision, action publique éducative, événement, enseignement supérieur

Cet article¹ vise à étudier la rencontre et ses effets croisés entre les événements de « 68 » et un haut fonctionnaire « au placard » qui se saisit de la situation de crise pour se faire expert de la réforme universitaire et finit par devenir chargé de mission, puis conseiller technique, auprès des deux ministres de l'Éducation nationale qui succèdent à Alain Peyrefitte, fin mai et début juillet 1968.

Il s'agit de Jacques de Chalendar, né en 1920 dans une famille aristocrate catholique, d'un père Inspecteur des Finances, président du Comité financier de la SDN et administrateur de sociétés, avec pour grands-pères deux généraux – il évoque plus largement en entretien son « hérédité de famille d'officiers au service du roi et surtout au service de la République² ». En 1968, donc âgé de 48 ans, il est lui-même membre de l'Inspection générale des finances, licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, marié à une psychologue de société, d'origine aristocrate elle aussi³. Il est ancien résistant et gaulliste. Avec l'appui de ses réseaux, il se tient informé de l'agitation universitaire et se rend aux endroits stratégiques pour l'observer et en découvrir les revendications et mots d'ordre. Il rédige ainsi en trois semaines, entre le 20 mai et le 11 juin, une série de cinq notes proposant de nouvelles structures universitaires qui allient certaines revendications du mouvement de

¹ Il s'agit d'une version remaniée d'une communication au colloque international "*Individuals in political events*" organisé par le CRAPUL/IEPH et l'Université de Lausanne en septembre 2016 dont je remercie vivement les organisateurs Mounia Bennani-Chraïbi, Youssef El-Chazli et Olivier Fillieule, ainsi que le reste de l'équipe du CRAPUL, pour leur accueil chaleureux. Il relève d'une recherche doctorale plus large portant sur les conditions de possibilité de la création du Centre universitaire expérimental de Vincennes, qui s'appuie notamment sur des archives étatiques relatives à la politique universitaire durant les années 1950-1960, cf. Dormoy-Rajramanan (C.), *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le Centre Universitaire Expérimental de Vincennes*, thèse pour le doctorat de science politique, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, 2014.

² Extrait d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteure, mars 2008.

³ *Who's who in France*, Paris, J. Lafitte, 1985-1986, p. 288.

contestation universitaire et des propositions de réformes plus anciennes qui ont les faveurs de la majorité gaulliste. Ses notes circulent et lui valent d'être sollicité par les responsables de l'Éducation nationale. Il jouera un rôle important dans l'analyse de la situation universitaire et l'élaboration de la politique de sortie de crise du ministère de l'Éducation nationale chapeauté par Edgar Faure.

A travers l'analyse de cette trajectoire et de cette séquence historique particulières, il s'agit d'appréhender de façon empirique à la fois le pouvoir d'inflexion des « événements » sur le cours d'une biographie donnée et, inversement, celui de certains individus sur le cours de ces événements. L'exemple de J. de Chalendar constitue une entrée privilégiée pour étudier la façon dont le pouvoir politique, incarné par des individus concrets, surpris par les événements et en partie désemparés quant à la suite à leur donner, s'organise pour reprendre la main sur le jeu politique. La spécificité des « événements », en tant que situation de crise, quant à l'élaboration des décisions et politiques publiques sera ainsi éclairée à partir du cas de la réforme universitaire élaborée durant l'été, l'automne et l'hiver 1968. Cette étude se base sur des matériaux complémentaires : d'une part les témoignages et autobiographies publiés par J. de Chalendar⁴, un entretien de seconde main⁵, deux entretiens de première main de plus de trois heures au total réalisés à son domicile du 7^e arrondissement de Paris, en mars et avril 2008, et les archives privées qu'il m'a alors prêtées, comprenant notamment ses « notes » – caractéristiques du savoir-faire des hauts-fonctionnaires – rédigées en mai et juin 1968⁶.

Une stratégie de placement et ses conditions de possibilité

Les « événements » politiques étudiés ici sont ceux de « Mai 68 » entendu comme une période dépassant ce seul mois. Concernant leur dimension universitaire, ils commencent en novembre 1967 à Nanterre et ont pour origine principale la contestation de la politique menée à l'égard de l'enseignement supérieur par le Général de Gaulle et son ministre de l'Éducation nationale, A. Peyrefitte. Celle-ci avait pour objectif un calibrage des filières en fonction de leurs débouchés professionnels, supposant une sélection à l'entrée de l'Université, le développement de l'enseignement supérieur technique dit « court » de type Instituts Universitaires Technologiques (IUT) (créés en 1965) et plus généralement une professionnalisation, avant la lettre, des enseignements supérieurs, le tout assorti de la spécialisation des établissements, allant elle-même de pair avec leur « autonomie » et leur mise en concurrence⁷.

Différentes annonces du ministre dès la rentrée 1967 rendent publiques ces perspectives et mettent le feu aux poudres. Le thème de la sélection galvanise une large partie des étudiants, au-delà des seuls cercles militants. Les grèves, assemblées générales et

⁴ de Chalendar (J.), *Une vie passionnée. Itinéraire et rencontres*, Paris, Jacques de Chalendar, 2011 ; de Chalendar (J.), « L'université », in Bienaymé (A.), Krakovitch (R.), *Edgar Faure, un homme d'État, 1908-1988*, Paris, Economica, 2007 ; de Chalendar (J.), *Une loi pour l'Université. Avec le manuscrit inédit d'Edgar Faure*, Paris, Desclée de Brouwer, 1970 ; de Chalendar (J.), « La loi d'orientation. La désignation des nouvelles universités (suite) », *Etudes*, 1, 1970.

⁵ Compte rendu d'un entretien réalisé avec J. de Chalendar par Assia Melamed, Fonds Mémoires 68 (France) : sous-fonds Melamed Assia, F delta res 0696/13, BDIC.

⁶ « Note n°1, le 20 mai 1968 », cinq pages ; « Réflexions sur les modalités d'une réforme des universités (2^{ème} note), Paris, le 22 mai 1968 », huit pages ; « Troisième note sur les modalités d'une réforme universitaire, le 29 mai 1968 », sept pages ; « note du 4 juin sur les aspects financiers de la réforme indispensable des études médicales » et « note du 11 juin sur les relations à instituer entre les différents services administratifs des nouvelles instances universitaires à créer », dix pages, Archives privées de J. de Chalendar.

⁷ cf. Dormoy-Rajramanan (C.), « L'ouverture de l'Université vers le monde extérieur autour de 1968 : entre consensus partiel, polarisation et compromis », *Formation Emploi : revue française de sciences sociales*, 132, 2015.

occupations de facultés et grandes écoles, de ponctuelles deviennent plus durables à partir du 13 mai.

Le débat sur les réformes universitaires qui agite les universitaires parmi les plus titrés et les responsables politiques et économiques depuis plusieurs années, du fait notamment de la croissance fulgurante des effectifs étudiants⁸ (deux colloques consacrés à ces questions réunissent près de 300 et 600 personnes, respectivement à Caen en novembre 1966 et à Amiens en mars 1968) s'ouvre ainsi de fait aux universitaires mobilisés, notamment des enseignants de « rang B » (assistants et maîtres-assistants), et aux étudiants. En grande partie occupés, les établissements d'enseignement supérieur vont être le théâtre de nombreuses « commissions » ayant pour objet la refonte de la gouvernance universitaire (dont sont alors exclus les étudiants, les enseignants de « rang B » et les personnels) et de l'enseignement, tant au niveau de ses contenus que de ses méthodes de transmission et d'évaluation. Les enseignants et étudiants mobilisés y conduisent une réflexion collective axée essentiellement sur la « pédagogie » et les « structures » universitaires, donnant lieu à des projets alternatifs aux réformes mises en place ou envisagées par le Gouvernement. De nombreux recueils⁹ et archives¹⁰ attestent de leur fécondité. Au-delà de la profusion des textes, de grands principes tels que « autonomie, cogestion, refus de la sélection, démocratie universitaire, droit à la critique, ouverture des facultés aux “travailleurs”...¹¹ » sont largement repris, sans oublier la pluridisciplinarité des cursus et des établissements, le refus de la pédagogie magistrale et des « examens coupe-rets ».

Face à cette crise universitaire et à la crise sociale et politique plus large à laquelle elle donne lieu, le pouvoir politique doit revoir sa feuille de route en matière de réforme universitaire, pourtant arrêtée peu avant, au mois d'avril précédent, et résumée dans le « Plan de réforme en 27 points » du ministre A. Peyrefitte¹² – qui aurait dû faire l'objet de débats à l'Assemblée nationale, les 14, 15 et 16 mai 1968. Le point « 14. Régulation des effectifs à l'entrée de l'enseignement supérieur » y statuait que « 60 à 70 % des bacheliers doivent trouver place dans un enseignement post-secondaire, à finalité professionnelle précise, en dehors des facultés » et prévoyait qu'une « répartition entre les diverses places offertes dans les différentes voies et disciplines dans chaque académie, sera faite en fonction d'une planification nationale souple, tenant compte des besoins de la société et des débouchés prévisibles des différents secteurs professionnels ». Le point « 24. Autonomie des universités les unes par rapport aux autres et de chaque établissement d'enseignement supérieur au sein des universités » précisait encore que « chaque établissement doit disposer de la liberté totale de recrutement de ses étudiants (tous choisis ou agréés) et de ses enseignants [...]. L'entrée dans un établissement sera le résultat d'un double choix de l'établissement par l'élève [...] et de l'élève par l'établissement », et ce dans le cadre d'un « aménagement du territoire par répartition des spécialisations ». Il y était stipulé, de plus, que « le ministère veillera à l'institution et au développement d'une concurrence entre les établissements d'enseignement

⁸ Les effectifs universitaires passent, en France, de 139 593 en 1950, à 272 027 dix ans plus tard, à 613 904 en 1967, la part de la population totale scolarisée dans l'enseignement supérieur passant alors de 3,3 %, à 6 % puis à 12,3 %, cf. tableau « Effectifs scolaires et universitaires, dans les pays suivants et rapport entre ces effectifs et la population active, 1950 à 1967, public-privé », dans *Tableau statistique* n° 3981, février 1971, p. 1, Paris, MEN, consultable en ligne sur le site Ac'Adoc, auquel nous avons ajouté le taux de scolarisation dans le supérieur.

⁹ Maitron (J.), Perrot (J.-C.), Perrot (M.), Reberieux (M.), « La Sorbonne par elle-même : Mai-Juin 1968 », *Le Mouvement social*, 64 (3), 1968 ; Schnapp (A.), Vidal-Naquet (P.), *Journal de la commune étudiante. Textes et documents. Novembre 1967-juin 1968*, Paris, Seuil, 1988 [1968].

¹⁰ Fonds 1968 n°1, cartons V- XXIII, CHS ; Fonds 68 n°3, carton LVI, CHS.

¹¹ Damamme (D.), « Laboratoires de la réforme pédagogique », in Damamme (D.), Gobille (B.), Matonti (F.), Pudal (B.) (dir.), *Mai-juin 68*, Ivry sur Seine, l'Atelier, 2008, p. 248.

¹² Cf. « Les vingt-sept points » in Peyrefitte (A.), *C'était de Gaulle. Tome 3, Tout le monde a besoin d'une France qui marche*, Paris, Fayard, 2000, p. 629- 642.

supérieur analogue à celle qui existe entre les grandes écoles françaises ou entre les universités anglo-saxonnes ». Le point « 26. Désenclaver l'université » avançait, en outre, différentes mesures qui « permettront d'aérer le ghetto universitaire », telles que l'ouverture des conseils aux personnalités extérieures, la « généralisation [...] du système naissant des professeurs associés » – de telle sorte que « le corps enseignant de l'enseignement supérieur ne devrait être composé pour plus de la moitié d'enseignants de carrière », néanmoins soumis à l'obligation de « stages prolongés [...] dans le secteur privé ou dans les administrations » –, et, plus largement, le « développement d'une politique conventionnelle favorisant l'osmose entre l'université et le secteur privé », dont « des stages pré-professionnels [...] systématiquement organisés ». La « généralisation de l'éducation permanente et des stages de recyclage » (« point 25 »), y était aussi mise en avant car en partie conçue comme compensatoire aux mesures de sélection, « puisqu'[ainsi] elles n'auront pas un caractère définitif ». Enfin, le point « 27. Désenclaver la recherche » prévoyait que « nul ne doit rester chercheur plus de quatre ou cinq années – sauf s'il a effectué pendant ce délai des découvertes particulièrement prometteuses » –, ainsi que le remplacement des « primes de recherche » par des « primes de découverte » plus importantes mais moins nombreuses. La plupart de ces mesures allant totalement à l'encontre des revendications d'indépendance de la recherche et de l'enseignement supérieur formulées lors des débats universitaires, le pouvoir politique s'est vu dans l'obligation de réagir dans l'urgence et de proposer de nouvelles options de réforme comme solution de sortie de crise.

« Au placard » quand surviennent les premiers « incidents » du printemps 1968, J. de Chalendar est ainsi « disponible biographiquement » et sans doute aussi en quête d'une nouvelle mission. Fort de son expérience de haut fonctionnaire déjà passé par quatre cabinets ministériels et ayant travaillé sur les réformes du C.N.R.S. et des études de médecine – missions au cours desquelles il a rencontré beaucoup de chercheurs et de professeurs –, il se saisit alors des « événements » pour se faire expert de la réforme universitaire.

Dès le 8 mai, grâce à son vélo qu'il a fait venir de la campagne pour pallier la pénurie d'essence, il va partout, « dans les universités en grève et en contestation, et lit beaucoup de tracts¹³ » – en 1983, il confiera dans un entretien avoir porté aux événements « un intérêt viscéral¹⁴ ». Il se rend ainsi à l'Odéon occupé où il finit par prendre la parole après avoir au préalable écouté et observé les autres interventions. A 88 ans, il racontait encore avec jubilation cet épisode, laissant percevoir l'esprit de provocation l'ayant gagné sur le moment : « Je voulais provoquer un peu tous ces jeunes. Gentiment, pour voir comment ils réagiraient ». La salle aurait « croulé sous les applaudissements » après qu'il se soit présenté à elle dans les termes suivants : « Je représente tout ce que vous n'aimez pas. Je suis père de famille, j'ai cinq enfants, je suis haut fonctionnaire, j'ai un bel appartement, je suis un bourgeois...¹⁵ ». Cette anecdote témoigne à la fois de sa stratégie d'observation des opposants à l'État dont il est le serviteur et au pouvoir politique en place dont il est le supporter, mais aussi de la manière dont l'ambiance contestataire le fait réagir en suscitant une certaine sympathie et en le faisant sortir de la réserve habituelle des hauts fonctionnaires en matière de prise de positions politiques en public.

« Intéressé » à différents titres par la question de la réforme universitaire, il suit d'abord particulièrement ce qui se passe à Nanterre grâce à son neveu qui y étudie à la faculté de droit et lui sert d'informateur. Il se rend aussi sur place avec pour guide François Bourricaud qui y enseigne au département de sociologie et qui est par ailleurs conseiller du ministre de l'Éducation nationale, A. Peyrefitte :

¹³ Extraits du compte rendu d'un entretien réalisé avec J. de Chalendar par A. Melamed, *doc. cit.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Extraits d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteure.

« Bourricaud était un homme relativement conservateur, il voulait savoir ce qui se passait. Alors il m'a emmené en voiture à Nanterre. Et là nous avons entendu donc Touraine faire du ramdam, des causeries passionnées, faire des causeries aux étudiants, en dehors des classes. Une pagaille ! Invraisemblable ! Un désordre ! Des vitres cassées ! Enfin, c'était un peu ridicule, pas une vraie réforme si vous voulez. Mais des gens passionnés, avec une dominante anarchiste, bien que ce soit plutôt un milieu conservateur le milieu de Nanterre, enfin l'origine sociale des étudiants... Et j'ai écouté un petit peu ce qui se passe et je me suis dit "c'est pas seulement un mouvement anarchiste, ce n'est pas seulement... y a sûrement un besoin de changement, ça peut pas continuer comme ça, ça va être sérieux". Je ne me suis pas trompé sur ce point. Et, très vite après, huit jours, je ne sais pas, je rencontre des neveux, un neveu en particulier qui allait se marier avec une nièce. Lui est devenu banquier, il était déjà à l'époque d'un milieu très, très classique mais il avait le sentiment qu'il y avait des problèmes. Et bien qu'étant d'une famille tout à fait bourgeoise, très classique, ben il m'a écouté parler. Il était lui-même étudiant à Nanterre, en droit. Nous avons parlé un peu de ce qui était à faire. [...] Alors je suis revenu de là en me disant "et bien il y a quand même quelque chose à faire". L'UNEF venait de sortir ses deux mots d'ordre "autonomie, participation, pas de sélection". J'avais retenu "autonomie et participation" et je me suis dit, à partir de ces deux mots d'ordre qui font fureur, si j'ose dire, "autonomie" et "pouvoir étudiant", si vous préférez "pouvoir étudiant" faisait fureur dans les milieux étudiants et "autonomie" dans les milieux professoraux et il y avait des conflits entre les deux, enfin c'était incompatible d'un certain point de vue. Alors ça, je crois que j'ai été assez lucide, c'est l'objet de la première note que j'ai faite qui doit être datée du 20 mai¹⁶».

« Homme d'ordre tout en soutenant le désordre¹⁷ », il cherche à traduire en langage juridico-administratif, « en structures », les revendications du mouvement social universitaire, tout en les édulcorant pour les rendre acceptables par la majorité politique. Cette première « note » est diffusée à une centaine d'exemplaires à Nanterre, dès le lendemain, par des étudiants en droit amis de son neveu, puis très vite dans les autres facultés parisiennes. Elle présente la revendication de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) d'un « pouvoir étudiant » comme un moyen de contourner le conservatisme des « mandarins » et le présente comme nécessairement lié à « l'autonomie » et une certaine ouverture des universités au monde économique, deux éléments essentiels des projets de réformes gaulliens antérieurs en matière universitaire :

¹⁶*Ibid.*

¹⁷ Extrait du compte rendu d'un entretien réalisé avec J. de Chalendar par A. Melamed, *doc. cit.*

« Sans pouvoir étudiant l'autonomie est un leurre puisqu'elle revient à donner l'autorité aux mandarins, et l'on sait l'action conservatrice que ceux-ci ont exercé depuis des années pour paralyser les velléités de réformes les plus valables, y compris celles d'origine administrative, voire même gouvernementales. Inversement, sans autonomie, le pouvoir étudiant est un leurre [...].

L'autonomie veut dire que chaque université gère ses propres affaires comme elle l'entend et pas forcément comme sa voisine [...].

Chaque faculté pourrait se procurer des ressources propres complémentaires (et même les départements et laboratoire) [...].

Cette responsabilité ne peut être assurée que par un conseil d'administration comprenant des membres élus par les enseignants et les étudiants auxquels il serait bon d'adjoindre des tiers, cooptés (ou nommés ?), choisis parmi les hauts fonctionnaires ou des représentants de groupes économiques et sociaux de la région (industrie, banque, syndicats d'ouvriers, etc.¹⁸ ».

Il témoigne *a posteriori* avoir été en accord avec ces revendications de cogestion et d'autonomie. « Je ne vois pas de raison de mettre en cause ces deux objectifs [...] à condition que ce pouvoir soit partagé [...] et que les professeurs restent seuls responsables de la délivrance des diplômes¹⁹ ». Ses propositions reprennent donc à leur compte la revendication portée par le mouvement social universitaire d'une représentation des enseignants de rangs B et des étudiants au sein des conseils d'Université et de faculté, jusque-là réservés aux seuls enseignants de rang A. Elles la débordent aussi en l'associant avec l'un des 27 points de la réforme initialement prévue par A. Peyrefitte et déjà formulée lors des colloques de Caen en novembre 1966 et d'Amiens en mars 1968, consistant à faire entrer dans ces conseils des représentants du monde économique. J. de Chalendar suggère aussi de « remplacer le contrôle *a priori* par un contrôle *a posteriori*, que je propose de confier à l'Inspection générale des finances », concession à son corps d'origine dont l'aval est important en matière de décision politique. Cette première « note » illustre ainsi parfaitement le savoir-faire tactique de haut fonctionnaire, habile à reprendre certains mots d'ordre du mouvement social en les associant avec des thématiques plus chères au pouvoir politique en place, sauvegardant ainsi les orientations principales de ces dernières.

Alors que sa première note continue de circuler – il apprend par exemple que « ça intéressait le doyen [Marc] Zamansky, ça intéressait Michel Alliot, etc. », respectivement doyen de la Faculté des sciences de Paris, soutien de la politique sélectionniste chère à de Gaulle, et professeur de la Faculté de droit de Paris investi dans les commissions de réforme universitaire du printemps 1968 –, il poursuit sa veille des productions des différents espaces d'élaboration collective de projets de réforme universitaire « contestataires ».

Sa « seconde note sur la réforme des universités », rédigée le 22 mai, commence ainsi : « la cogestion et l'autonomie des universités et des facultés sont entrées dans les faits : il faudra demain les faire entrer dans les textes [...]. Les statuts types devront tenir compte des très nombreux projets élaborés ici et là au cours des dernières semaines, sans oublier les propositions des colloques des deux années précédentes (Amiens, Caen, etc.)²⁰ ». Cet extrait résume à lui seul le positionnement conciliateur de de Chalendar : d'un côté il reconnaît au mouvement universitaire contestataire le bien-fondé de sa revendication de réformer l'Université et invite le législateur à prendre en compte les expériences de subversion pratique

¹⁸ « Note n°1, le 20 mai 1968 », *doc. cit.*

¹⁹ Sauf mention contraire les citations suivantes sont extraites de de Chalendar (J.), *Une vie passionnée. Itinéraire et rencontres*, *op. cit.*, p. 442 et *sq.*

²⁰ « Réflexions sur les modalités d'une réforme des universités (2^{ème} note), Paris, le 22 mai 1968 », *doc. cit.*

de la gouvernance universitaire mises en place durant les occupations de facultés ;et de l'autre, il convoque les propositions de réforme élaborées durant les colloques de Caen et d'Amiens, notamment concernant les principes d'autonomie des universités et de leur différenciation, qui avaient toutes les faveurs du pouvoir politique en place, d'ailleurs largement associé à leur organisation et leur financement²¹.

« Le principe même de l'autonomie suppose que chaque faculté ou université définit elle-même librement sa propre organisation intérieure, ainsi que les modalités de la participation des étudiants. Il implique donc que chacun puisse choisir le régime qui lui convient le mieux et exclut l'adoption d'une réglementation nationale qui prétendrait fixer de façon détaillée et uniforme l'organisation et le fonctionnement des établissements [...].

Dans les semaines qui viennent, il sera possible de comparer entre elles les différentes formules mises en place ici et là, et [...] de dégager plusieurs modèles de statuts types, avec toute les variantes nécessaires, qui pourraient être proposés à chacun de façon limitative [...].

Chaque université ou faculté pourrait élaborer elle-même au sein de ses conseils un plan quinquennal de développement et d'équipement chiffré²² ».

Cette note envisage, par ailleurs, une libéralisation du traitement des personnels qui ne sont pas fonctionnaires de l'État (étrangers, professeurs associés, assistants ou attachés non titulaires, sociétaires, etc.) qui « devrait pouvoir alors être fixé librement par le conseil d'administration de chaque université. Il serait souhaitable qu'une certaine proportion d'enseignements soit assurée par des personnes n'appartenant pas au cadre des professeurs fonctionnaires titulaires de l'Éducation nationale (industrie, syndicalistes, membres de professions libérales, fonctionnaires relevant d'autres administrations etc...)²³ ».

Sept jours plus tard, il rédige sa « Troisième note sur les modalités d'une réforme universitaire » qui intègre la revendication de pluridisciplinarité :

« dans les très grandes agglomérations (Paris, Lyon), il faudra plusieurs universités chacune associant plusieurs disciplines. En revanche on risquerait de cristalliser les cloisonnements actuels en retenant comme unité de base les facultés qui rejetteraient en même temps toute coordination au niveau inter-faculté. La tendance qui se dessine notamment en Droit à prendre le département comme unité de base permettrait au contraire d'associer tout un ensemble de départements de disciplines très différentes, scientifiques, littéraires etc... au sein d'universités sans l'écran des facultés traditionnelles ».

Il insiste dans cette troisième note sur l'importance d'obtenir les faveurs du « mouvement étudiant, qui seul peut imposer au moins pour un temps la suppression du mandarinate », ce qui oblige à écarter au moins momentanément l'option de la sélection à l'entrée de l'Université et à lui trouver des palliatifs puisque :

²¹ Cf. Dormoy-Rajramanan (C.), *Sociogénèse d'une invention institutionnelle : le Centre Universitaire Expérimental de Vincennes, thèse. cit.*, p. 298-330.

²² « Réflexions sur les modalités d'une réforme des universités (2^{ème} note), Paris, le 22 mai 1968 », *doc. cit.*

²³*Ibid.*

« il apparaît clairement que la majorité des étudiants est à l'heure actuelle hostile à toute forme de sélection [...] elle doit en conséquence se placer dans une perspective de moyen terme [...]. Le problème de la sélection pourrait ainsi trouver une solution naturelle fondée :

- sur l'existence d'une grande diversité des formations offertes (sur le plan qualitatif et sur le plan de leur contenu) ;
- sur la possibilité pour les organismes dirigeants des unités de base de recevoir ou de refuser la candidature des demandeurs. Leur décision devrait être dans ce cadre éclairée :

- 1°) Par les orientations générales et indicatives que permettraient de mettre en lumière les travaux de planification auxquelles elles seraient associées
- 2°) par les avis que seraient amenés à formuler les "tiers" éventuellement admis dans les organes consultatifs²⁴ ».

D'après son témoignage :

« ces notes ont eu un succès mais démentiel ! On se les passait. Moi je les amenais à bicyclette de faculté à faculté. J'étais sidéré moi-même du succès de ces papiers [...] je crois que les gens étaient un peu surpris de voir un inspecteur des Finances, en plus avec un nom à particule comme on disait autrefois, qui s'intéressait à ça, qui avait tout de même des suggestions pratiques parce qu'il avait de l'expérience administrative. Et aucun de ces garçons qui étaient professeurs, à part Michel Alliot²⁵, n'en avait. Personne n'avait réfléchi à certains aspects des choses. Et puis, je ne sais pas, le fait de circuler à vélo, de les remettre comme ça, ça avait un petit côté clandestin qui devait leur plaire²⁶ ».

Grâce à son capital social fait de réseaux à la fois familiaux, scolaires, et professionnels, ses notes circulent et passent entre les mains de certains étudiants, enseignants, hauts fonctionnaires et responsables politiques. Il témoigne qu'alors, assez vite, « Jean-Marie Bloch-Lainé [il doit s'agir en fait de « Jean-Michel », lui-aussi inspecteur des Finances] veut bien me dire que mes notes seraient à ce jour les seuls documents sérieux dont on disposera lors des débats sur la réforme qui vont se tenir à l'I.E.P. [...]. Serais-je devenu un expert en réforme ? ».

J. de Chalendar prend alors contact avec Pierre Laurent, l'un des principaux responsables de la politique universitaire en tant que secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale depuis 1963. Il s'agit d'un ancien camarade de promotion du concours spécial d'attaché administratif de la SNCF mais celui-ci ne se montre pas intéressé par les projets de réforme proposés, à l'inverse du ministre A. Peyrefitte, qui le convoque.

JdC (à propos de ses notes) : « ça a été extrêmement diffusé. Et c'est arrivé, ça a été très loin, c'est arrivé jusqu'au... – c'est pas moi qui suis allé le chercher pour le coup – jusqu'à Laurent et au ministre assez médiocre, de ce point de vue là mais pas par ailleurs, Alain Peyrefitte. Il n'avait rien compris et Laurent encore moins. Alors après ces notes, j'ai été convoqué ou invité à venir au ministère, c'était fin mai-début juin. Je suis arrivé, vous ne pouvez pas imaginer l'atmosphère du ministère. Je n'avais jamais été à l'intérieur, je crois. C'était quelque chose d'inouï, y avait pas d'huissier, y avait pas de collaborateur, les services étaient tous en grève ou fermés, ou s'isolant dans leur coin. On entrait dans le bureau du ministre comme ça, dans le bureau de Laurent presque comme ça. Il avait une heure à vous

²⁴ « Troisième note sur les modalités d'une réforme universitaire, le 29 mai 1968 », *doc. cit.*

²⁵ Professeur de droit et ancien Directeur de l'enseignement supérieur de Madagascar dont il a fondé l'université et les grandes écoles, Cf. *Who's who in France*, Paris, J. Lafitte, 1985-1986, p. 16.

²⁶ Extrait d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteure, *doc. cit.*

consacrer. Enfin, incroyable ! Il n'avait pas encore découvert mes notes, je ne sais plus... En tout cas, ... si on lui avait données...²⁷ ».

A. Peyrefitte pense alors qu'une solution à la crise peut être trouvée dans « la compétition entre les universités²⁸ » et qu'en accordant l' « autonomie » et la « participation », il sera possible non seulement de mettre fin à la révolte mais aussi de poser les jalons des réformes souhaitées par le gouvernement : « dans le déluge de bavardage qui la submerge, deux mots surnagent : participation et autonomie, qui peuvent être la meilleure et la pire des choses. [...] Ce n'est pas n'importe quelle participation et n'importe quelle autonomie qui permettraient de résoudre la crise. Mais une brèche s'est ouverte. Il faut profiter de la crise pour faire passer des réformes profondes, dans les semaines qui viennent²⁹ ».

Le chef du gouvernement considère toutefois que cette réforme ne peut être conduite par A. Peyrefitte et demande la mise en place d'un « médiateur ». L'ébrulement de ce projet par la presse entraînera une réaction des plus hostiles des universitaires mobilisés ; ainsi, les enseignants de la Sorbonne revendiquent que « les universitaires décident d'eux-mêmes leur avenir » (étudiants compris), et rejettent « la mise en place d'une commission de personnalités qui seraient chargées d'une mission d'information sur la réforme de l'enseignement supérieur³⁰ ». La réponse du ministre de l'Éducation nationale, A. Peyrefitte, à la crise universitaire se retrouve alors désavouée, dans sa forme sinon dans son fond. Plus globalement, l'ampleur de la crise, « multisectorielle », pousse le pouvoir politique à un remaniement ministériel qui acte la nécessité d'un changement de politique, notamment éducative. Les « événements de 68 » opèrent donc une rupture dans le cours de la politique scolaire dont témoigne d'abord le remplacement d'A. Peyrefitte par François-Xavier Ortoli, le 31 mai. Ce dernier est néanmoins énarque, expert en questions économiques passé à la tête du Commissariat au Plan, et proche du Premier ministre G. Pompidou dont il a été directeur de cabinet de 1962 à 1966.

Sortie de crise et sortie du « placard »

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale recrute J. de Chalendar comme chargé de mission:

« Quelques jours après, Pompidou est confirmé comme premier ministre, change son gouvernement, vide Peyrefitte – il aurait peut-être mieux fait de le faire un peu plus tôt ! – et euh... [...] et prend Ortoli. Ortoli, je ne le connaissais pas. C'était un de mes jeunes camarades, si je le connaissais un peu tout de même, il avait été au cabinet de Pompidou lorsque j'avais fait des études sur la recherche scientifique en 62, il m'avait reçu un moment – pas longtemps – [...] Ortoli apprend l'existence de mes notes, fait savoir aux services de l'Inspection que ça l'intéresserait de m'avoir – il savait qu'il ne serait pas là pour longtemps, ce n'était pas son affaire, il a dû faire un tout petit cabinet, quelques conseillers techniques et même pas de directeur – et m'a dit "voulez-vous rentrer chez moi en tant que chargé de

²⁷Ibid.

²⁸Peyrefitte (A.), *C'était de Gaulle. Tome 3, Tout le monde a besoin d'une France qui marche*, op. cit., p. 465.

²⁹Ibid., p. 536-537.

³⁰ Cf. « Compte rendu de l'AG histoire 1er juin 68 », Fonds 68 n°1, carton V, dossier V « commissions histoire », CHS et Maitron (J.), Perrot (J.-C.), Perrot (M.), Reberieux (M.), « La Sorbonne par elle-même : Mai-Juin 1968 », op. cit., p. 193.

mission auprès du ministre ? Vous vous occuperez des relations avec les mouvements étudiants et des réformes". C'est pas mal !³¹ » – ici pointe la satisfaction d'avoir obtenu une mission à haute responsabilité, qui plus est passionnante à ses yeux.

D'après lui, F.-X. Ortoli le recrute « pour garder les contacts que j'avais déjà engagés avec des universitaires réformistes et des responsables de mouvements étudiants », mais sa nomination est officieuse, elle ne paraîtra pas au *Journal Officiel*, ce qui montre le refus du gouvernement de se montrer alors ouvert au dialogue avec la « contestation ». D'ailleurs, J. de Chalendar aurait voulu réunir les « *leaders* » de la contestation universitaire mais ce n'était pas la conception qui prévalait au temps de G. Pompidou (mais ça sera celle d'Edgar Faure)³². Il reçoit en revanche, dans les jours qui suivent, beaucoup de professeurs dans son appartement et tâche de trouver les lignes directrices communes à leurs revendications. A l'occasion d'une réunion des recteurs³³ convoquée par F.-X. Ortoli, il rencontre aussi Robert « Mallet, un partisan des réformes », et Gérard Antoine, avec qui il discute « sur le projet d'un établissement inter-disciplinaire à Luminy, près de Marseille ».

Sitôt nommé, F.-X. Ortoli conduit les négociations avec les syndicats enseignants qui aboutissent aux « accords de Grenelle pour l'Éducation nationale », signés les 4 et 5 juin et qui prévoient une augmentation du budget pour permettre des recrutements dans le primaire et le secondaire, ainsi qu'un allègement du service des enseignants du technique. Des créations de postes sont aussi prévues pour l'enseignement supérieur et la recherche mais en dehors de ces mesures, l'accord engage seulement les signataires à élaborer de concert « des mesures d'application pratique propres à l'Éducation nationale » concernant la question du « droit syndical ». Les « questions de participation à la vie de ces établissements » sont reportées *sine die*, tout comme « un certain nombre de problèmes [qui] n'ont pas pu être abordés dans le courant des entretiens. Il en est ainsi notamment de la réforme de l'Université. Ces problèmes feront l'objet de discussions ultérieures³⁴ ».

Cette tentative de « re-sectorisation » et de reprise en main des questions scolaires par les pouvoirs publics va jusqu'à la décision, le 16 juin, de faire évacuer la Sorbonne par les forces de police « malgré les protestations du comité d'occupation et du doyen Las Vergnas, l'avis du recteur Chalin et de nombreux enseignants³⁵ ». B. Gaïti y voit un signe, parmi d'autres, de l'« ouverture du jeu gaulliste sur la droite », voire de la « brutalisation des comportements [qui] devient plus générale durant le mois de juin : ainsi, la répression policière se fait plus virulente durant cette phase et on commence à compter de nombreux blessés et quelques morts³⁶ ». Cet usage de la force pour enrayer le mouvement social ne met toutefois pas fin à la mobilisation universitaire qui reste forte fin juin et même jusqu'à la mi-juillet, au moins à Paris.

J. de Chalendar poursuit donc sa mission en rédigeant encore deux autres notes, l'une le 4 juin sur l'aspect financier de la réforme des études médicales et l'autre le 11 juin sur les relations à instituer entre les différents services administratifs des nouvelles instances universitaires à créer. Surtout, il continue à suivre de très près la mobilisation universitaire.

³¹Extrait d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteure, *doc. cit.*

³² Compte rendu d'un entretien réalisé avec J. de Chalendar par A. Melamed, *doc. cit.*

³³ A noter que « Les recteurs d'académie, créés par Napoléon en 1808, à qui l'État a enlevé en 1967 l'inamovibilité, ne sont plus des techniciens mais des universitaires le plus souvent proches du pouvoir », Fridenson (P.), « La politique universitaire depuis 1968 », *Le Mouvement Social*, 233 (4), 2010, p. 50.

³⁴ Source : « Projet de relevé des conclusions des réunions tenues les 4 et 5 juin 1968 au ministère de l'Éducation nationale », Fonds Sébastien Lose, 640AP/64, Archives nationales.

³⁵*Chronologie des évènements de mai-juin 1968*, Paris, La Documentation française, 1970, p. 87.

³⁶Gaïti (B.), « Le charisme en partage : Mai-Juin 1968 chez les gaullistes », in Damamme (D.), Gobille (B.), Matonti (F.), Pudal (B.) (dir.), *Mai-juin 68, op. cit.*, p. 268.

JdC (à propos de la Sorbonne) : « Avec les occupations excessives, ceux que l'on appelait les katangais... L'ambiance était épouvantable ! Moi je suis allé une ou deux fois là-bas...[soupir] c'était très pénible. Parce que c'était un refus systématique, si vous voulez, de tout ». Son ressenti est plus positif à la Faculté de droit de Paris, où il découvre au milieu des amphithéâtres vides, le 13 juin, la Commission nationale inter-disciplines (C.N.I.D.) en plein travail, animée par Michel Alliot avec lequel il sympathise et qui lui propose de le suivre à un colloque organisé par la C.N.I.D. à Toulouse – où on lui accorde le droit d'être présent mais pas de prendre la parole³⁷. Cette commission, dite aussi « groupe d'Assas », joue un rôle très important dans la mobilisation universitaire puisqu'elle œuvre à fédérer les revendications de réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche issues de toutes les disciplines et de tous les établissements et à les traduire en structures institutionnelles³⁸. Après un premier texte de cinq pages produit le 30 mai, « Propositions pour de nouvelles structures universitaires », « élaborées au cours de plusieurs séances par une commission où ont notamment siégé : M. Alliot, Bourdieu, H. Cartan, Cullioli, G. Fuchs, E. Marc, J. Monod, Passeron, L. Schwartz, Vidal-Naquet, R. Yung³⁹ », une nouvelle version de dix pages et rebaptisée « Pour une réflexion sur la mutation de l'université » est arrêtée le 6 juin 1968 et sera publiée dans *Combat* le 10 et 11 juin⁴⁰. Ce texte procède d'une semaine presque continue de débats ayant réuni entre cinquante et soixante-dix enseignants, chercheurs et étudiants issus de :

« médecine, pharmacie, biologie, mathématiques, physique, chimie, lettres, philosophie, psychologie, sociologie, allemand, anglais, droit, sciences économiques, Institut d'études politiques, Ecole des hautes études commerciales, Ecole des mines, Ecoles des travaux publics, Institut agronomique, écoles dentaires, CPREA (ex-écoles d'art), conservatoire de musique, écoles d'assistantes sociales, Institut Pasteur, CNRS, Commissariat à l'énergie atomique, Ecole pratique des hautes études, Collège de France⁴¹ ».

Il tire les conséquences institutionnelles, juridiques et financières des « trois principes fondamentaux, [qui] d'emblée, se sont imposés : contestation, autogestion, autonomie ». Il commence par affirmer la « fonction critique de l'Université » et son « devoir de contestation », qui supposent notamment la liberté pédagogique et la liberté politique au sein des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la participation d'universitaires et d'étudiants élus à l'élaboration des politiques publiques :

« L'Université ne peut accepter d'être l'entreprise moderne qui fabriquerait des cadres que lui demanderait la société : il lui faut apprécier elle-même les besoins qu'elle satisfait, les orienter et les créer, choisir librement ses activités d'enseignement, de recherche et de formation. D'autre part, elle se doit de contribuer à la définition de l'avenir de la collectivité nationale. L'enseignement supérieur doit, par des représentants élus dans toutes les instances d'élaboration du plan de développement économique et social, apporter son concours à la prospective et à la prévision selon ses critères qui ne sont pas nécessairement ceux de la rentabilité économique.

³⁷ Cf. de Chalendar (J.), *Une vie passionnée. Itinéraire et rencontres*, op. cit., p. 450.

³⁸ Source : compte rendu de l'entretien de Marc Hatzfeld réalisé par A. Melamed, Fonds Mémoires 68 (France) : sous-fonds Melamed Assia, F delta res 0696/13, BDIC.

³⁹ Source : « Propositions pour de nouvelles structures universitaires, 30 mai 1968 », Fonds Mémoires 68 (France) : sous-fonds Melamed Assia, F delta res 0696/13, BDIC.

⁴⁰ Schnapp (A.), Vidal-Naquet (P.), *Journal de la commune étudiante. Textes et documents. Novembre 1967-juin 1968*, op. cit., note 58 p. 742.

⁴¹ « Commission inter-disciplines, 92 rue d'Assas, Paris 6^e, le 6 juin 1968 », Fonds Mémoires 68 (France) : sous-fonds Melamed Assia, F delta res 0696/13, BDIC.

Un nouveau type de rapport doit ainsi s'établir entre l'Université et la société et donner progressivement son sens au devoir de contestation de l'Université.

À l'égard d'elle-même ce devoir de contestation implique que les étudiants et les enseignants puissent remettre en cause régulièrement et en toute liberté le contenu et les formes de l'enseignement.

La liberté d'information politique, l'information et les débats librement organisés dans l'Université entre étudiants, enseignants et travailleurs sont indispensables à cette contestation. Un ensemble de règles intérieures à chaque établissement supérieur doit garantir ces principes ainsi que la présence et la libre expression des minorités⁴²».

Concernant « l'autogestion » qui y est revendiquée, elle prévoit la « conjonction systématique de l'enseignement et de la recherche », et consiste à confier « à tous les échelons, le pouvoir de conception et de décision aux étudiants et à tous les enseignants ». Le mot d'ordre de la « cogestion » jusque-là prégnant parmi les revendications du mouvement universitaire contestataire se retrouve ainsi remplacé par une référence anarchiste – reprise par ailleurs, à cette époque, par le Parti socialiste unifié (PSU). L'autonomie – « qui n'est pas une fin en soi, mais un instrument indispensable à la fonction critique de l'Université » – suppose, elle, « l'instauration d'un pouvoir proprement universitaire capable de s'imposer ses propres règles et d'en assurer le respect », et la mise en place d'« une organisation autonome fédérative ». Pour pouvoir mettre en pratique ces trois grands principes, des « structures générales » sont proposées, basées sur le principe d'une gouvernance de type *bottom-up* avec « une structure fédérative d'établissements autonomes qui se regroupent ou se coordonnent de la base au sommet », qui rendrait caduc le ministère de l'Éducation nationale « en tant que ministère de gestion scientifique et de gestion administrative de l'enseignement ». L'ensemble des étudiants et enseignants-chercheurs réunis au sein d'un même « département » constituent « l'unité autonome de base » qui doit « être administrée par un conseil élu qui choisit un comité administratif et financier responsable devant lui seul. Le conseil fixe lui-même les règles de son fonctionnement. Des administrateurs spécialisés interviennent dans des tâches de pure exécution ou de gestion administrative. [...U]ne coopération horizontale doit permettre de surmonter le cloisonnement entre disciplines et d'instaurer une collaboration entre organismes autonomes d'une même université ou d'universités différentes ». En matière de finances, les commissionnaires réclament des budgets acquis par dotation sans affectation, sur la base de « projet de développement pluriannuel chiffré » élaboré par chaque « unité autonome de base » et « examinés par les conseils des universités autonomes, par les conseils régionaux puis par le conseil de l'Éducation nationale ». Il revient ensuite au « conseil de chaque université autonome » de répartir librement ces budgets en « dépenses de personnel, de matériel et de fonctionnement. L'inscription des dépenses nécessaires à la rémunération des personnels est [toutefois] obligatoire ». Le contrôle « par l'échelon supérieur » de ces dépenses ne se fait donc qu'*a posteriori*. Concernant les rapports de l'enseignement supérieur et la recherche avec « le monde extérieur », une ouverture prudente est esquissée, loin de l'enthousiasme affiché par le monde politique et économique et certains universitaires depuis la fin des années 1950⁴³ :

Pour éviter que les contrats de recherche ne détournent les départements et les laboratoires de leur vocation universitaire, il convient d'enfermer ces contrats dans trois limites : une durée déterminée, une priorité aux contrats d'intérêt général, un plafond à fixer en fonction du volume total des crédits consacrés à la recherche par les départements ou laboratoires

⁴²*Ibid.*

⁴³ Cf. Dormoy-Rajramanan (C.), « L'ouverture de l'Université vers le monde extérieur autour de 1968 : entre consensus partiel, polarisation et compromis », *art. cit.*

intéressés.

[...]L'Université, critique permanente de la société, doit consulter des personnalités extérieures. Il appartient à chacun des organismes autonomes de définir les modalités de cette consultation, sous réserve d'y donner la plus large publicité pour éviter que cette ouverture vers l'extérieur n'empêche l'Université de répondre à sa vocation⁴⁴ ».

La C.N.I.D n'est toutefois pas la seule instance de centralisation des revendications universitaires. En juin, se tiennent des « Assises nationales des Universités » à Strasbourg et « des sciences » à Clermont-Ferrand, du 8 au 10, suivies de celles « des lettres » les 18-19, et de la « Convention nationale des Universités de France » à Nanterre, les 20-21, puis à Grenoble, les 26 et 27⁴⁵. La mobilisation est encore très forte à la fin du mois, notamment à la Sorbonne où les « assemblées générales » réunissent plus d'une centaine d'enseignants et près de 2500 étudiants⁴⁶. Un « Comité central de coordination et d'études » (C.C.C.E.), rassemblant les représentants nouvellement désignés des différentes sections, s'y réunit à partir du 20 juin et suspend ses travaux à partir du 12 juillet – date de la nomination d'Edgar Faure au Ministère de l'Éducation nationale – jusqu'au mois de septembre⁴⁷, non sans avoir préalablement arrêté les principes suivants, qui ne resteront pas lettre morte :

« [...] il est indispensable que dans la région parisienne soit implantée une pluralité d'universités » [de 20 000 étudiants maximum chacune] [...].
Le cadre ancien des Facultés étant aboli, chaque Université comprendra des départements issus de toutes les anciennes facultés et établissements d'enseignement supérieur, ainsi que d'autres départements qui pourraient être à créer.
Chacune de ces Universités de la région parisienne regroupera les divers départements à tous les niveaux d'enseignement supérieur et de recherche.
L'implantation de départements très spécialisés ne pourra toutefois se faire également dans toutes ces universités. Une différenciation et une complémentarité décidées en commun par les universités elles-mêmes sont à prévoir sur ce point, de manière à assurer une répartition équilibrée des secteurs de recherche.
Dans l'immédiat, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris-Sorbonne doit éclater en départements autonomes dont le statut et les rapports avec l'université restent à définir. Les départements sont appelés eux-mêmes à éclater lors de la constitution des Universités⁴⁸ ».

Après avoir envisagé la tenue d'un référendum comme solution de sortie de crise, le pouvoir politique opte finalement pour des élections législatives anticipées qui ont lieu les 23 et 30 juin. La majorité parlementaire Union pour la Défense de la République (U.D.R.)-Républicains Indépendants (R.I.) en sort très renforcée (gagnant 108 députés et obtenant ainsi 350 sièges au total, sur 485⁴⁹), notamment grâce à la réconciliation de l'ensemble de la droite après ses divisions liées à la guerre d'Algérie. Cette nouvelle assemblée appelle un nouveau remaniement du gouvernement. G. Pompidou est démis de ses fonctions de Premier ministre,

⁴⁴ « Commission inter-disciplines, 92 rue d'Assas, Paris 6^e, le 6 juin 1968 », *doc. cit.*

⁴⁵ Cf. Fonds Maupeou-Abboud, F delta 1061 (9) et (10), BDIC.

⁴⁶ Source : « Réunion d'enseignants d'histoire tenue à la maison de l'Inde (cité universitaire à Paris), le 22 juin 1968 », Fonds 1968 n°1, carton XXIII, CHS.

⁴⁷ Maitron (J.), Perrot (J.-C.), Perrot (M.), Reberioux (M.), « La Sorbonne par elle-même : Mai-Juin 1968 », *Le Mouvement social*, *op. cit.*, p. 377.

⁴⁸ Source : « Comité central de coordination et d'étude, sous-commission 1, 29 juin 1968, Principes directeurs pour la réforme des structures et de la gestion de l'université de Paris », Fonds 68 n°1, carton XXIII, dossier XI, CHS.

⁴⁹ Cf. « Chronologie des événements de mai-juin 1968 », *op. cit.*, p. 98.

ce qui est un signal de rupture avec la politique éducative des dernières années dans laquelle il était très impliqué, en même temps qu'un geste en faveur des « gaullistes de gauche »⁵⁰ qui soutiennent le programme de « participation » cher à de Gaulle, initialement prévu pour l'entreprise. Maurice Couve de Murville, ancien ministre des Affaires étrangères puis des Finances, s'installe à Matignon et F.-X. Ortoli laisse le ministère de l'Éducation nationale, après moins d'un mois et demi à sa tête, et passe à celui des Finances.

Le choix du nouveau ministre de l'Éducation nationale est crucial. C'est Edgar Faure, homme politique chevronné⁵¹, doté d'« un flair, si vous voulez, de ce qui pouvait passer la rampe ou ne pas passer la rampe⁵² », mais aussi universitaire en sa qualité de professeur de droit de l'université de Dijon qui, le 12 juillet 1968, hérite de ce portefeuille particulièrement exposé. Son talent rhétorique, forgé au cours de sa triple carrière de politicien, avocat d'affaires et universitaire, le fait considérer par certains comme « un conciliateur né⁵³ » et l'un des rares hommes politiques à pouvoir endosser la tâche de préparer la prochaine rentrée universitaire. Ancien collaborateur de Pierre Mendès-France et issu du radical-socialisme, E. Faure est alors ministre de l'Agriculture, perçu comme « gaulliste de fraîche date⁵⁴ ». Son positionnement politique centriste lui permet de ménager de bons rapports à gauche comme à droite, au point d'être réputé « habile », si ce n'est « opportuniste », dépourvu de principes, et adepte d'une « pratique non partisane de la politique⁵⁵ ». Proche du pouvoir politique et économique, il l'est aussi du pouvoir « spirituel » en bénéficiant non seulement de ses propres réseaux parmi les universitaires juristes mais aussi de ceux de sa femme parmi les littéraires⁵⁶.

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale choisit comme directeur de cabinet son ami⁵⁷ M. Alliot qui s'est illustré durant les « événements » comme l'animateur du « groupe d'Assas » et apparaît donc comme étant du côté de la contestation, tout en proposant des mesures juridiques jugées « raisonnables », et qui a, en outre, l'expérience de « directeur de l'Enseignement supérieur de Madagascar », déjà évoquée, et de conseiller technique dans un cabinet ministériel, entre 1958 et 1960.

L'universitaire (agrégé de grammaire et docteur ès lettres) et recteur de l'académie d'Orléans, G. Antoine – déjà pressenti par A. Peyrefitte comme potentiel « médiateur » car faisant partie des « grands professeurs qui ont des amis dans tous les camps⁵⁸ » –, est choisi comme « chargé de mission ». Intellectuel habitué des lieux de pouvoir, G. Antoine a déjà été « conseiller technique au cabinet de Louis Joxe (ministre de l'Éducation nationale) (1960-1961)⁵⁹ ». D'après son propre témoignage, il avait plus largement « été membre de la plupart des cabinets du ministère de l'Éducation nationale au cours des années 60⁶⁰ ». Il siège aussi

⁵⁰ Cf. Gaïti (B.), « Le charisme en partage : Mai-Juin 1968 chez les gaullistes », *art. cit.*, p. 263.

⁵¹ Il a alors été deux fois président du Conseil, en 1952 et 1955, et douze autres fois ministre sous la IV^e et la V^e République, cf. Lestrohan (P.), *L'Edgar. Biographie d'Edgar Faure (1908-1988)*, Paris, Le cherche midi, 2007.

⁵² Extrait d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteure, *doc. cit.*

⁵³ Cf. discours de réception à l'Académie française de Michel Serres qui lui succède, http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_reception/serres.html

⁵⁴ Extrait de notes personnelles rédigées par J. de Chalendar, issues de ses archives privées.

⁵⁵ Bienaymé (A.), Krakovitch (R.), *Edgar Faure, Un homme d'Etat, 1908-1988*, Paris, Economica, 2007, p. 127.

⁵⁶ Lucie Faure, fille d'un négociant en soierie et nièce de Julien Cain (administrateur général de la Bibliothèque nationale de 1930 à 1964, membre de l'Institut, et membre du Commissariat au Plan, qui s'occupera de son éducation), est romancière, ancienne relieuse d'art, et cofondatrice et directrice de la revue littéraire *La Nef*, « un lieu de débat rassemblant, sur le plan politique, les oppositions de gauche et du centre et quelques individualités de la majorité gaulliste », Duhamel (E.), « La Nef », in Julliard (J.), Winock (M.) (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français. Les personnes, les lieux, les moments*, Paris, Seuil, 2009.

⁵⁷ Cf. Krakovitch (R.), *Edgar Faure. Le virtuose de la politique*, *op. cit.*, p. 155.

⁵⁸ Peyrefitte (A.), *C'était de Gaulle. Tome 3, Tout le monde a besoin d'une France qui marche*, *op. cit.*, p. 465.

⁵⁹ *Who's who in France*, *op. cit.*, p. 29.

⁶⁰ Antoine (G.), « La loi d'orientation de 1968 », « Grands dossiers de la Ve République : Réformer l'Éducation nationale et l'Enseignement Supérieur (1958-1969) », *Espoir, Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, 163, 2010-2011, p. 5.

avec J. Cain – qui le présente à E. Faure⁶¹ – à la Commission de l'équipement culturel des IVème (1962-1965) et Vème (1966-1970) Plans. G. Antoine a pris position pour la réforme de l'Université depuis son ouvrage éponyme, co-écrit avec Jean-Claude Passeron en 1966. Dans cet ouvrage, il défend l'idée que le principal manque de l'Éducation nationale est celui d'une « information systématique – dans le cadre aussi bien des lycées que des universités – sur les activités professionnelles offertes aujourd'hui et demain à ceux qui doivent entrer dans la phase productive de leur vie ». Il s'y targue d'avoir initié « un séminaire de linguistique appliquée au domaine très concret des activités commerciales et des modes d'expression qui leur correspondent », et y propose notamment que des « commissions mixtes université-entreprises-administration » élaborent les programmes universitaires⁶². Réformiste convaincu, il participe à l'organisation du colloque d'Amiens de mars 1968, pour lequel il est chargé de la rédaction du rapport final de la commission « Évolution des structures des établissements ». Partageant la préoccupation de la prise en compte des débouchés professionnels dans la « formation », « M. Antoine pense [aussi] que le devoir du maître est, avant tout, d'enseigner à critiquer, à juger, à désapprendre, à démystifier. Ce qui conduirait à un éclatement complet des structures d'éducation actuelle⁶³ ». Il est donc susceptible de convenir aux « contestataires » de l'Université mobilisés en mai-juin-juillet 1968, tout en n'allant pas à l'encontre des projets antérieurs de l'exécutif.

Fort de tous ses contacts parmi les universitaires et de ses propositions de structures institutionnelles nouvelles, J. de Chalendar est aussi recruté au sein du cabinet Faure, sur proposition de M. Alliot, et devient le « troisième homme » du cabinet en tant que « conseiller technique » en charge des points suivants : « Réforme universitaire, Problèmes concernant les étudiants, Œuvres universitaires et rentrée universitaire 1968-1969 ». Il fait en outre le lien avec l'équipe d'Ortoli.

L'analyse détaillée des autres membres du cabinet⁶⁴, montre que les positions réformatrices de l'exécutif gaulliste y sont largement représentées, notamment par des personnalités avec qui il collabore depuis la fin des années cinquante. Sont néanmoins écartées des positions officielles les figures les plus honnies par les étudiants (parce qu'aussi les plus connues), comme M. Zamansky. La composition de ce cabinet montre le souci du nouveau ministre de l'Éducation nationale de s'adjoindre la connaissance du terrain de la contestation et la bonne image auprès tant des universitaires « contestataires » que des plus « conservateurs » – qui vont aussi se mobiliser en réaction aux événements universitaires de 1968⁶⁵ – de ces différents « experts » en réforme universitaire.

E. Faure est loin, en effet, d'avoir carte blanche pour l'élaboration de la politique de sortie de crise universitaire. Il doit compter avec la prescription présidentielle « de préparer un projet de loi-cadre pour le 24 juillet, en le fondant sur l'autonomie et la participation⁶⁶ » et avec le refus de de Gaulle de renoncer à ses projets de réforme antérieurs. Dans l'« ordre du jour du conseil restreint du 23 juillet 1968 concernant l'Éducation nationale », qui résume le cadre d'action qui a été donné aux nouveaux responsables de la politique scolaire, on découvre ainsi les points de discussion suivants : « institution éventuelle d'un examen de

⁶¹ Krakovitch (R.), *Edgar Faure. Le virtuose de la politique*, op. cit., p. 155.

⁶² Antoine (G.), « Réforme ou renaissance de l'université », in Antoine (G.), Passeron (J.-C.), *La réforme de l'université*, Paris, Calmann-Lévy, 1966, p.133, 98 et 121-122.

⁶³ *Pour une école nouvelle, formation des maîtres et recherche en éducation. Actes du colloque d'Amiens, AEERS, mars 1968*, Paris, AEERS-Dunod, 1968, p. 76.

⁶⁴ Cf. Dormoy-Rajramanan (C.), *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le Centre Universitaire Expérimental de Vincennes*, thèse, cit., p. 512 et sq.

⁶⁵ Voir notamment Déplaudé (M.-O.), « Une mobilisation contre-révolutionnaire : la refondation du syndicat autonome des enseignants de médecine en mai 1968 et sa lutte pour la « sélection » », *Sociétés contemporaines*, 73 (1), 2009.

⁶⁶ Krakovitch (R.), *Edgar Faure. Le virtuose de la politique*, Paris, Economica, 2006, p. 154.

contrôle avant l'inscription dans les établissements universitaires », « mesures destinées à permettre l'élimination des étudiants inaptes », « organisation d'enseignements complémentaires destinés aux étudiants mal orientés » et « accélération du programme de construction des Instituts universitaires de technologie⁶⁷ ».

Le contrôle de la rue de Grenelle par l'Élysée va aussi passer par la nomination de Jacques Trorial comme secrétaire d'État à l'Éducation nationale, ce que le général aurait justifié ainsi, en « *off* » : « [E. Faure] ne fera aucune réforme, il faut bien le savoir. Edgar Faure va arranger les choses, il va tourner les difficultés, il va endormir les gens, mais il ne fera pas de réforme. Or je veux des réformes, c'est pourquoi j'ai mis Trorial comme secrétaire d'État à côté de lui⁶⁸ ». Ainsi « Edgar Faure a été lesté d'un secrétaire d'État qu'il n'avait pas demandé. On a noté que de Gaulle comptait beaucoup sur Jacques Trorial, jeune député de Longwy, considéré comme "gaulliste de gauche", pour matérialiser les réformes souhaitées. [...] Ireconnaîtra lui-même avoir freiné plutôt qu'amplifié certaines initiatives et avoir été assez peu intégré à l'équipe réunie par le ministre⁶⁹ ». Des documents issus de son fonds d'archives attestent qu'il a exercé un pouvoir de contrôle et de cadrage non négligeable sur le travail d'E. Faure, dont il faisait directement rapport aux chefs de l'État et du Gouvernement. Dans des « notes pour un plan d'urgence pour la rentrée universitaire⁷⁰ » adressées par E. Faure à J. Trorial, en date du 13 août 1968, le ministre semble ainsi soumettre ses vues à son secrétaire d'État dont les commentaires, sous forme d'annotations, l'emporteront dans les décisions finales. J. Trorial rendra aussi compte de l'évolution du projet de loi d'orientation au Premier ministre et lui suggèrera des « verrous de sûreté » qui apparaîtront tous dans la version finale de la loi⁷¹.

Des archives de S. Loste⁷², conseiller à l'Élysée pour les questions scolaires, informent, elles aussi, de la stratégie de sortie de crise universitaire du pouvoir politique et de l'emprise qu'y exerce le chef de l'État. On y trouve notamment des « Notes à l'attention du Général de Gaulle » en vue de la préparation de différentes audiences accordées au ministre de l'Éducation nationale en novembre 1968, dans lesquelles le conseiller du chef de l'État lui recommande certaines vigilances et mesures pour cadrer le travail du ministre, ou encore une « liste des personnalités susceptibles d'être reçues par la Président de la République », composée pour l'essentiel des représentants des positions les plus « conservatrices » de l'ordre universitaire traditionnel (la Société des agrégés et le Syndicat autonome de l'enseignement supérieur) et/ou partisans de la « sélection » (tels que le doyen M. Zamansky). Un document résume d'ailleurs les « Interventions de l'Élysée et de Matignon dans les affaires du Ministère de l'Éducation nationale » où le terme « blocage » revient à dix reprises en une page⁷³.

L'ampleur de la contestation universitaire, largement ancrée à gauche, d'un côté et l'écrasante victoire politique de la droite à l'Assemblée nationale de l'autre, obligent en effet le cabinet du ministre de l'Éducation nationale à un exercice d'équilibrisme politique. La politique scolaire élaborée durant l'été 1968 va donc chercher à éteindre la mobilisation universitaire tout en renonçant le moins possible aux projets scolaires gaulliens antérieurs aux « événements ». Le projet de loi dont le ministère a la charge va alors emprunter à des sources

⁶⁷ Source : « Ordre du jour du conseil restreint du 23 juillet 1968 concernant l'Éducation nationale », Fonds du cabinet d'Edgar Faure, 19870192/35, AN.

⁶⁸ Foccart (J.), *Le Général en mai. Journal de l'Élysée – II, 1968-1969*, Paris, Fayard, 1998, p. 296.

⁶⁹ Krakovitch (R.), *Edgar Faure. Le virtuose de la politique, op. cit.*, p. 158.

⁷⁰ Source : Fonds Jacques Trorial, F48/4, Fondation Charles de Gaulle.

⁷¹ Source : « Note sur l'avant-projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur », J. Trorial, 13 septembre 1968, pour « entretien avec le Premier ministre, 14 septembre 1968 », Fonds Jacques Trorial, F48/4, Fondation Charles de Gaulle.

⁷² Fonds S. Loste 640 AP, AN – plus spécifiquement ses articles 50, 54 et 64.

⁷³ Source : Fonds S. Loste, 640AP/64, AN.

les plus antagonistes afin d'octroyer des concessions à chacun. Parmi les documents dont se sont inspirés le ministre et son cabinet pour l'élaboration de cette loi⁷⁴ figurent ainsi non seulement les projets de réforme élaborés par les universitaires mobilisés dans le mouvement contestataire (notamment le rapport de la C.N.I.D. du 6 juin dont il est surtout retenue la revendication d'« universités pluridisciplinaires ») mais aussi ceux de leurs adversaires politiques et universitaires (notamment via le projet de la Fédération des syndicats autonomes, dit « projet Vedel », et les quatre notes du « club d'Orsay » à l'initiative du doyen M. Zamansky et de quelques professeurs de la faculté des sciences), auxquels s'ajoutent les notes rédigées par J. de Chalendar qui s'inscrivent en grande partie dans la continuité des mesures préconisées par les colloques de Caen et d'Amiens et soutenues par le milieu gaulliste. Selon la même logique et d'après le témoignage de M. Alliot, « le cabinet verra défiler quatre mille personnes durant l'été. Nous accueillons tous les textes émis, d'où qu'ils viennent et nous consultons les hommes politiques de tous bords⁷⁵ ». Cette très large consultation s'explique par le souci de donner aux uns et aux autres le sentiment d'être pris en compte, et d'éventuellement trouver des lignes directrices communes. C'est aussi, et peut-être surtout, l'occasion pour le ministère de s'imprégner du vocabulaire de la contestation qui pourra ainsi être utilisé pour faire passer des réformes dont les principes semblent, en grande partie, arrêtés en amont de ces consultations et même des « événements ».

Le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur, pour lequel le Gouvernement a déclaré l'urgence, mobilise aussi l'Élysée et Matignon, puis les parlementaires, qui en suivent de très près l'élaboration, à laquelle ils ne manquent pas de participer. Ces différentes interventions politiques conduisent à maintes réécritures du projet de loi – c'est déjà la quatorzième version qui est présentée au Parlement le 19 septembre⁷⁶. Le rapport de la « commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur », constituée à la demande du Premier ministre le 28 octobre 1968 et qui a A. Peyrefitte pour vice-président et Jean Capelle⁷⁷ pour rapporteur – ce qui témoigne d'une volonté de continuité dans la politique scolaire du pouvoir politique gaullien –, permet de repérer les nombreuses modifications au projet de loi demandées respectivement par l'Assemblée nationale, le Sénat puis la commission⁷⁸. Concernant, par exemple, l'épineuse question de la « sélection », E. Faure avait pris le parti de la rejeter explicitement en la remplaçant par le palliatif de « stages d'orientation » à l'issue desquels « il peut être recommandé aux étudiants de choisir dans la même université d'autres études ou un cycle d'enseignement plus court adapté à une activité professionnelle » – leurs recommandations deviendraient obligatoires si l'étudiant « persévère dans son choix initial et s'il termine sans succès l'année d'études ». La commission paritaire reprend cette dernière disposition à son compte, après l'avoir édulcorée de sa mesure anti-sélection, et l'étend des seuls étudiants nouvellement inscrits à tous ceux dont les universités « estiment utile de vérifier les aptitudes ». Elle insiste encore sur le rôle non seulement des universités, mais aussi du Ministre de l'Éducation nationale pour « informer et conseiller les étudiants sur les possibilités d'emploi et de carrière auxquels leurs études peuvent conduire. Les universités et ces organismes qualifiés prennent également toutes dispositions, dans le

⁷⁴ Cf. de Chalendar (J.), *Une loi pour l'Université*, op. cit.

⁷⁵ Krakovitch (R.), *Edgar Faure. Le virtuose de la politique*, op. cit., p. 160.

⁷⁶ Cf. Prost (A.), *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 179.

⁷⁷ Recteur de l'académie de Nancy, il y a œuvré dès 1954 à développer les liens entre Université et industrie et sera le premier directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées. C'est aussi un fervent défenseur du latin comme langue de culture internationale commune aux lettrés. En juin 1968, il est élu député U.D.R.

⁷⁸ Source : Fonds S. Loste, 640AP/54, AN. Pour une analyse détaillée de ces modifications, cf. Dormoy-Rajramanan (C.), *Sociogenèse d'une invention institutionnelle : le Centre universitaire expérimental de Vincennes*, thèse. cit., p. 534 et sq.

respect de leur mission fondamentale, pour une adaptation réciproque des débouchés professionnels et des enseignements universitaires dispensés ». On voit ici que le pouvoir politique ne renonce pas à sa politique universitaire d'orientation-sélection et d'adaptation aux débouchés professionnels autres que ceux de l'enseignement, seul le mot « sélection » est devenu tabou mais son principe demeure.

Cette loi a donc été âprement négociée et les représentants politiques de droite ont largement pesé sur son élaboration, tempérant par là-même les éventuelles dispositions plus « radicales » et ouvertes d'E. Faure et de son équipe. La loi d'orientation se retrouve ainsi avec pour mots d'ordre « autonomie, participation et pluridisciplinarité ». Le thème de la pluridisciplinarité, présent parmi les revendications issues des universités occupées, est des plus consensuels et avait déjà les faveurs des pouvoirs politique, économique et universitaire depuis la fin des années 1960⁷⁹. Le thème gaullien de la « participation », moins précis et moins ambitieux, remplace ceux de « cogestion », « autogestion » ou de « parité » portés par le mouvement social universitaire. Enfin, le principe de l' « autonomie » est suffisamment flou pour faire partie des revendications à la fois des universitaires « contestataires » et des partisans de la mise en concurrence des universités et de leur rapprochement du monde économique. Le terme ne recouvre en effet pas du tout les mêmes attendus selon ces différents acteurs. Les premiers, comme on l'a vu avec l'exemple de la C.N.I.D, entendent l' « autonomie » comme une forme d'indépendance scientifique, administrative et financière à l'égard des pouvoirs politique et économique, alors que les seconds y voient un moyen de créer l'émulation et la concurrence entre universités, de les « ouvrir au monde extérieur » et d'instaurer la sélection des étudiants.

De fait, la loi d'orientation prévoit que les universités aient d' « autres ressources, provenant notamment de legs, donations et fondations, rémunérations de services, fonds de concours et subventions diverses⁸⁰ ». Elle aménage une cogestion multipartite des nouvelles universités à laquelle participeront non seulement étudiants et enseignants, personnels administratifs et techniques, mais aussi « personnalités extérieures » – cette dernière mesure était déjà présente parmi les « 27 points » de réforme prévus par A. Peyrefitte en avril 1968 ainsi que dans les notes de J. de Chalendar rédigées en mai. La « participation » qu'elle prévoit reste essentiellement aux mains des enseignants, surtout de rang A (qui doivent composer au moins 60% des nouveaux conseils d'Université), et est très limitée pour les étudiants, surtout ceux de première année, les plus nombreux. La participation des rangs B et des étudiants à la gouvernance universitaire reste néanmoins une innovation majeure de la loi d'orientation – il ne faut cependant pas y voir le seul produit de « Mai 68 » puisque déjà le colloque de Caen de 1966 la prévoyait, mais dans des proportions certes plus réduites. Plus largement, le parlementarisme universitaire réclamé dans les universités occupées et initialement prévu par E. Faure est aussi tempéré par un pouvoir exécutif fort, incarné par les nouveaux « présidents d'université ». Concernant les examens, la loi cherche à satisfaire à la fois les partisans du « contrôle continu » réclamé dans les universités occupées, tout comme ceux de l' « examen terminal », en rendant obligatoire ces deux formes d'évaluation. Par ailleurs, la revendication des étudiants de participer aux jurys d'évaluation de leurs pairs reste lettre morte et les assistants ont à peine plus de pouvoir en la matière puisque les professeurs, maître de conférences et maîtres-assistants continuent d'avoir « compétence exclusive pour [...] organiser le contrôle des connaissances et des aptitudes, désigner les jurys et décerner les titres et diplômes ».

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur est finalement votée à l'Assemblée nationale à l'unanimité – moins trente-trois abstentions du groupe communiste et six de la

⁷⁹ Cf. Dormoy-Rajramanan (C.), « L'institutionnalisation de domaines d'études pluridisciplinaires autour de 68 : entre intérêts savants, économiques et militants », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11 (3), 2017.

⁸⁰ Article 27 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

majorité U.D.R. – le 7 novembre 1968 et est promulguée dès le 12 novembre. La stratégie de sortie de crise du pouvoir politique ne se résume toutefois pas à cette loi. Le gouvernement adopte aussi un « plan d'urgence pour la rentrée universitaire 1968-1969⁸¹ », déjà évoqué, constitué de mesures matérielles et pédagogiques exceptionnelles. On note ainsi la proposition, dès août 1968, de multiplier par plus de trois l'enveloppe des bourses étudiantes prévue avant les « événements », un budget de 30 millions alloué pour la loi d'orientation, la création de 5 000 postes enseignants rien que pour le supérieur, le doublement du nombre de moniteurs et une hausse de 30 % des primes de recherche⁸².

Un bulletin Informations de l'Éducation nationale portant sur « Le budget 1969 de l'Éducation nationale », dans le cadre de la soumission de ce budget au Parlement et daté du 7 novembre 1968⁸³, détaille l'ensemble des mesures budgétaires effectivement consenties à ce ministère en réaction aux « événements ». Il y est d'abord question d'« augmentations de traitements » et de la création de « 62 433 emplois supplémentaires, soit environ deux fois plus que le budget initial de 1968 » – chiffre qui « n'a jamais été atteint dans toute l'histoire de l'Éducation nationale », est-il souligné. Parmi ces créations d'emplois, 4 690 postes de personnel enseignant des enseignements supérieurs – à noter toutefois que près de la moitié de ces postes (2 200) sont destinés aux I.U.T., création phare de la politique universitaire gaullienne visant à désengorger les universités au profit de formations techniques supérieures relativement courtes. Globalement, de nouveaux moyens sont déployés avec des crédits « majorés de 57,8 millions : 14 000 000 pour l'enseignement supérieur et 43 800 000 francs pour le CNRS permettant notamment la création de 100 emplois de chercheurs et de 578 emplois de techniciens » et, concernant les étudiants, « 23 800 bourses sont créées, dont 12 000 dès la rentrée 1968 [...]. Il est demandé 21 623 000 francs de mesures nouvelles destinées à permettre la mise en service de 9 799 lits nouveaux en cité universitaire ou en H.L.M., à subventionner 8 910 000 repas supplémentaires et à accroître sensiblement les moyens dont disposent les œuvres pour les activités culturelles et sociales ». En outre, « un crédit global de 30 millions de francs [...] doit permettre essentiellement de créer les emplois administratifs nécessaires pour la mise en place des nouvelles structures universitaires ».

Autre mesure, destinée aux enseignants de rang B, particulièrement représentés au sein de la « contestation », une « revalorisation indiciaire » est accordée d'abord aux assistants par un arrêté du 10 janvier 1969, « avec effet rétroactif », entraînant celle des maîtres-assistants, discutée en février 1969⁸⁴.

L'effort budgétaire sans doute le plus conséquent concerne les locaux, avec une augmentation de 18,75 % du budget initialement dédié. « Ainsi, 611,5 millions de francs contre 473,7 dans le budget initial de 1968 sont affectés aux universités. Cet effort se traduira par la construction de 33 000 places supplémentaires environ ». La saturation des locaux universitaires, particulièrement parisiens, sous l'effet de l'« afflux⁸⁵ » d'étudiants durant les années précédentes étant considérée comme l'une des principales explications de la crise⁸⁶, un ambitieux programme de créations universitaires est rapidement mis en chantier⁸⁷.

⁸¹ Source : lettre de Yann Gaillard, directeur adjoint du cabinet d'E. Faure, datée du 4 septembre 1968 et adressée à un conseiller technique au cabinet du Premier ministre, Fonds 19870192/34, AN.

⁸² Sources : Notes « Bourses » et « Style nouveau » de J. Trorial destinées à son « entretien à l'Élysée, 25 août 1968 » dans Fonds J. Trorial, F48/4, Fondation Charles de Gaulle.

⁸³ Source : « Le budget 1969 de l'Éducation nationale », bulletin *Informations de l'Éducation nationale*, 7 novembre 1968, Fonds S. Loste, 640AP/54, AN.

⁸⁴ Source : « Revalorisation indiciaire des maîtres-assistants », le 17 février 1969, Fonds 19870192/38, AN.

⁸⁵ Pour reprendre le terme en usage dans la haute administration de l'Éducation nationale de l'époque.

⁸⁶ Cf. Boudon (R.), « La crise universitaire française : essai de diagnostic sociologique », *Annales*, 3, 1969.

⁸⁷ Cf. note « Rentrée universitaire, région parisienne, 24 août 1968 » et note « Rentrée universitaire, province, 24 août 1968 » rédigées par J. Trorial et destinées à son « entretien à l'Élysée, 25 août 1968 », dans Fonds J. Trorial, F48/4, Fondation Charles de Gaulle, et *Bulletin Officiel de l'Éducation nationale*.

Parmi ces créations universitaires, on relève des « expériences pilotes⁸⁸ » – selon la présentation qu'en donne E. Faure à la presse dès début septembre – aux enjeux spécifiques, dont les « centres universitaires ayant statut de faculté » de Marseille-Luminy (sciences naturelles), Dauphine (sciences de gestion) et de Vincennes (lettres, sciences humaines et sociales, arts). Officiellement créés entre octobre et décembre 1968, ils ont en commun le principe de l'expérimentation de la pluridisciplinarité, mais aussi du travail en petits groupes et du contrôle continu, ainsi que de l'« adaptation aux débouchés du monde extérieur⁸⁹ ». Toutefois, compte tenu des spécificités disciplinaires de ces différents centres, le pouvoir politique n'y investit pas les mêmes attentes ni le même enthousiasme, qui se donnent notamment à lire dans les dotations initiales et futures très inégales de ces centres⁹⁰.

J. de Chalendar revendiquait être à l'origine du projet de Dauphine : « Je dis tout de suite à Alliot et je crois au ministre lui-même qu'il y a un coup à faire c'est-à-dire prendre la décision d'affecter le palais de l'Otan à une université. Ce serait une université très différente parce qu'il y avait... la disposition des locaux privilégiait les petites salles de travail, ce qui n'est absolument pas le cas des universités classiques qui privilégient les grands amphithéâtres. Ben je me suis dit "on va pouvoir faire appliquer, justement, les méthodes que les réformateurs les plus sérieux, enfin étudiants, professeurs, assistants, voulaient de travailler en petits groupes". Et c'était idéal pour lancer une expérience⁹¹ ». Si « Dauphine » incarne les aspirations les plus convaincues du pouvoir politique gaulliste en matière de réforme universitaire, la création de « Vincennes » semble plutôt relever d'une stratégie d'endiguement des étudiants et universitaires les plus « contestataires⁹² » et « a été arrachée, le premier Ministre n'y était pas favorable⁹³ ». Voici comment J. de Chalendar – qui précise en entretien « Je me sentais, si vous voulez, plus à mon aise – c'est une question de formation, peut-être pas de niveau social mais de formation –, je me sentais plus à mon aise, dans un plus grand climat de confiance, si vous voulez, avec des équipes comme celles de Dauphine qu'avec des équipes comme celles de Vincennes » mais « j'ai personnellement soutenu Vincennes parce que je croyais très fort à la pluridisciplinarité » (étant lui-même passé par les sciences politiques, le droit et l'urbanisme)⁹⁴ – présente les fonctions dévolues à « Vincennes » par le pouvoir politique :

« pluridisciplinarité – même dans la loi c'était fondamentale –, deuxièmement création ou du moins ouverture, introduction dans des cursus universitaires – même si y en avait pas beaucoup, même s'ils n'étaient pas très solides – de matières nouvelles. [...] Troisièmement, envoyer les gens trop contestataires en dehors des cadres de la Sorbonne en les installant bien. Quatrièmement, créer une université expérimentale où l'on pourrait avoir un plus grand pourcentage de représentants des étudiants ou des assistants ainsi que dans la loi, enfin une université à dérogation, très libre. Et puis le rôle des assistants. L'acceptation – un peu plus

⁸⁸ *Le Monde*, 15-16 septembre 1968.

⁸⁹ Cette mention, qui apparaît dans le décret de création de « Vincennes », y a été inscrite à la demande du Général qui a obtenu, en outre, d'en faire retirer la mention d'une collaboration entre étudiants et enseignants pour définir les nouvelles formations, source : « Note sur le décret portant création à Vincennes d'un centre universitaire ayant statut de faculté, Paris, 23 novembre 1968 », signée de S. Loste, Fonds S. Loste, 640AP/54, AN.

⁹⁰ Cf. Dormoy-Rajramanan (C.), Le Cozanet (L.), « Une origine, deux destins ? Les centres universitaires de Dauphine et Vincennes de 1968 aux années 1970 », in Bourillon (F.), Marantz (E.), Méchine (S.), Vadelorge (L.) (dir.), *De l'université de Paris aux universités d'Ile-de-France*, Rennes, PUR, 2016.

⁹¹ Extraits d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteur.

⁹² Ce qui explique que, d'après le témoignage du Directeur des Enseignements supérieurs de l'époque, « c'était quand même très surveillé, c'était bourré d'indicateurs de police (un étudiant sur dix, très largement) », source : entretien de J. Sirinelli, témoin n° 106, mars 1999, INRP.

⁹³ Extraits d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteur.

⁹⁴ *Ibid.*

tardive, je crois – d'étudiants qui n'auraient pas le bac, des ouvriers en l'occurrence – c'était le mot à la mode – ou employés, ou ouvriers qui n'avaient pas le bac. Et enfin, un autre endroit⁹⁵ ».

Au prix d'une mobilisation intensive du ministre, de son cabinet et même de leurs proches⁹⁶, et plus largement du pouvoir politique et de la haute administration de l'Éducation nationale – « Ca a demandé tout de même quatre mois de faire la liste des unités d'enseignement et de recherche – ça j'y ai contribué beaucoup, donc je peux vous le dire. Jusqu'au 31 décembre, on a travaillé jour et presque nuit avec l'enseignement supérieur pour sortir le 31 décembre, date limite, la liste des unités d'enseignement et de recherche⁹⁷ » –, une solution de sortie de crise complexe est proposée en un temps record à la mobilisation universitaire de « 68 ».

Grâce à ses réseaux et à son sens de l'analyse de la situation politique, acquis au cours de sa socialisation scolaire et professionnelle et sans doute plus largement familiale, J. de Chalendar s'est positionné en expert de la réforme universitaire en jouant les *go between* entre les universitaires mobilisés et les responsables de la politique universitaire. Son savoir-faire de haut fonctionnaire lui a permis de traduire en langage juridico-administratif certaines demandes du mouvement social universitaire, en les sélectionnant et en les associant le plus possible aux projets de réforme antérieurs du pouvoir politique. Si les événements universitaires de « 68 » ont ainsi constitué une occasion à saisir pour ce haut fonctionnaire « au placard », sa stratégie de placement comme conseiller du prince a été payante du fait qu'il a su accumuler une sorte de capital symbolique de connaissance du terrain de la contestation universitaire. Son immersion dans celle-ci lui a en effet permis d'en percevoir les mots d'ordre et revendications mais aussi les clivages et les tensions à même d'être exploités. Ce capital, allié à celui lié à son habitus professionnel, en a fait une ressource essentielle pour le pouvoir politique qui a cherché rapidement à bénéficier de son « expertise ».

Fermeture de la fenêtre d'opportunité

Les vacances d'été et la fermeture inhérente des établissements d'enseignement, les largesses gouvernementales et les dispositions bienveillantes affichées par E. Faure et promises par sa loi à l'égard des revendications des universitaires « contestataires » ont, en grande partie, eu raison de la mobilisation de ces derniers. En septembre 1968, les concours d'enseignement, « allégés⁹⁸ », et les examens universitaires ont lieu, sans trop d'encombres. La rentrée universitaire finit par se faire, même si de façon tardive – au 27 novembre 1968, les seules facultés parisiennes à être « rentrées » sont celles de sciences et de pharmacie, et celle de lettres de Nanterre⁹⁹.

Le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup), syndicat enseignant le plus investi dans la mobilisation du printemps, accueille pourtant la loi de façon mitigée, il « prend acte de certains aspects positifs : modification de la conception de la thèse,

⁹⁵*Ibid.*

⁹⁶« ma femme était psychologue, si vous voulez, et elle était en relation avec de très, très bons psychanalystes et comme en plus la fille d'Edgar Faure – ce qu'on ne sait pas souvent – Sylvie Faure – enfin une des deux – est elle-même psychanalyste et donc elle a travaillé un peu avec ma femme et avec son père pour donner... faire un groupe de travail – il doit y en avoir la trace quelque part – en juillet 68, on a eu toute une série de réunions sur la réforme des études psychanalytiques et psychiatriques », *Ibid.*

⁹⁷*Ibid.*

⁹⁸Source : *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, août 1968, BNF.

⁹⁹ Source : « Note à l'attention du Général de Gaulle. Objet : Préparation de l'audience accordée au Ministre de l'Éducation nationale (28 novembre 1968), Paris, 27 novembre 1968 », signée de S. Loste, dans Fonds S. Loste, 640AP/54, AN.

suppression des chaires, extension des pouvoirs des conseils, élection des responsables à différents niveaux, reconnaissance des droits des enseignants et des étudiants à une gestion relativement autonome des établissements, contrôle financier *a posteriori* du budget des établissements – toutes concessions résultant de la lutte menée par les enseignants et les étudiants », mais déplore qu'aucune garantie ne soit donnée en matière de « locaux, moyens de diffusion, etc... » pour les libertés syndicales et critique les « très graves restrictions de droit et de fait » à l'ouverture de l'Université aux travailleurs, ainsi que le principe de « "stage pluridisciplinaire de probation et d'orientation", un mécanisme de sélection accompagné éventuellement d'une orientation autoritaire vers un cycle court ». Les craintes et la déception l'emportent :

« Les modalités prévues pour la désignation et la composition des conseils d'administration constituent une régression importante par rapport à celles des organismes créés en mai : fixation autoritaire du mode de représentation des étudiants, de la répartition des différentes catégories d'enseignants, possibilité d'exclure du droit de vote certains étudiants, institution d'un quorum de 60%. Elle exclut arbitrairement les étudiants de toute concertation sur la répartition des enseignements et le contrôle des connaissances et aptitudes [...].

La loi d'orientation, en consacrant le recrutement de personnels propres aux universités, cristallise la division catégorielle actuelle des enseignants, y compris des enseignants non titulaires, vacataires ou contractuels, dont elle permet la multiplication. Elle ne comporte rien concernant le problème capital de la formation des maîtres du supérieur. Elle ne définit aucun statut ni contrôle pour les personnalités extérieures amenées à donner un enseignement dans l'Université. Le SNESup réaffirme l'exigence que les personnels des universités, à l'exception des collaborateurs occasionnels, soient tous des personnels titulaires ou stagiaires de la Fonction publique [...].

Les amendements votés au Parlement ont fait de larges concessions à la fraction la plus réactionnaire : monopole des décisions concernant la recherche pour les professeurs et maîtres de conférence qui ont également 60 % de la représentation des enseignants dans les conseils et le monopole des présidences, discrimination entre les diverses catégories d'assistants qui représentent pourtant la moitié du corps enseignant ; forte limitation à la représentation étudiante, etc... [...].

Le SNESup constate donc que la loi d'orientation, tout en prétendant affirmer un certain nombre de principes revendiqués par les enseignants et les étudiants, introduit en même temps tous les mécanismes et garde-fous susceptibles de leur enlever toute portée pratique [...].

Nous n'admettons pas que la revendication légitime d'autonomie soit défigurée par l'instauration d'universités concurrentielles et une régionalisation aboutissant à la création de déserts intellectuels. Nous refuserons que cette régionalisation et la forte participation de "personnalités extérieures" aux conseils aboutisse à la mise en tutelle de l'Université par l'industrie. Nous continuerons à promouvoir la recherche universitaire et à lutter pour le rattachement des grandes écoles¹⁰⁰ ».

Concernant les étudiants, « l'UNEF, un bref moment attentiste par rapport à la réforme Edgar Faure, se prononce ensuite résolument contre la loi d'orientation et défend une ligne de critique globale de la société et de l'université, "rouage de l'ordre et de l'exploitation capitaliste"¹⁰¹ ».

¹⁰⁰ Source : « La loi d'orientation de l'enseignement supérieur, 21 octobre 1968, SNESup », Fonds 19870192/38, AN.

¹⁰¹ Zancarini-Fournel (M.), « Récit. Changer le monde et changer la vie », in Artières (P.), Zancarini-Fournel (M.), 68, *une histoire collective, 1962-1981*, Paris, La Découverte, 2015[2008], p. 406.

Plus largement, la « loi Faure » divise les universitaires, y compris ceux ayant participé au « mouvement de mai », entre « participationnistes » et « non participationnistes ». La participation aux premières élections universitaires du printemps 1969 est un test du niveau d'adhésion à cette loi, elle est de 52% en moyenne nationale, avec de très fortes disparités selon les disciplines et selon les établissements¹⁰².

Malgré le succès de leur mission, E. Faure et les membres de son cabinet sont jugés très sévèrement par plusieurs responsables politiques de la majorité, ce dont J. de Chalendar témoigne en entretien :

« Le Général a eu le courage d'accepter les propositions d'Edgar Faure, ça n'a pas été facile comme vous le savez, il était entouré de gens qui n'étaient pas favorables à notre action, etc. [...]. Parmi les gens qui ont remis en cause notre stratégie [...] les freins venaient de collaborateurs du Général de Gaulle, un peu du directeur de Cabinet qui s'appelait [Bernard] Tricot mais surtout du beau-frère de Pompidou qui s'appelait Henri Domerg qui était chargé de l'enseignement supérieur au cabinet du Général, qui était avant tout, mais j'exagère un peu, le défenseur de la société des agrégés. C'était la bête noire d'Edgar Faure. [...] Couve de Murville se méfiait un peu de nous et puis son directeur de cabinet était tellement hostile à nos... pour un peu, pour lui, j'aurais été un gauchiste !¹⁰³ ».

Une note retrouvée dans les archives de B. Tricot, secrétaire général de la Présidence de la République, dénonçant « l'influence presque constamment néfaste exercée au cabinet d'E. Faure par M. Michel Alliot, Directeur du Cabinet, et par M. Chalendar, conseiller technique¹⁰⁴ », confirme le ressenti de de Chalendar. E. Faure et les membres de son cabinet sont ainsi tous remplacés après le départ du Général de Gaulle en juin 1969, et essuient les réactions très critiques du nouveau président G. Pompidou et de son ministre de l'Éducation nationale, Olivier Guichard, fermes partisans de la sélection à l'entrée de l'Université et d'options restrictives à l'égard de la participation des étudiants et de leur droit à l'activité politique et syndicale sur les campus.

J. de Chalendar profite de cette mise en congé relative pour publier en 1969-1970 une série d'articles dans la revue *Etudes* et un ouvrage relatifs à la « loi Faure ». Il essaie de les faire valider dans le cadre d'une inscription, en septembre 1969, en double Diplôme d'étude supérieur de droit, dans l'optique d'une inscription en thèse – anecdote qui confirme son attirance pour le milieu universitaire, jusqu'à susciter l'ambition d'une reconversion professionnelle –, mais le doyen Alain Barrère refuse. Il est ensuite chargé de mission concernant la question de l'étalement des congés par Simon Nora (beau-frère de François Furet, collaborateur d'E. Faure), alors conseiller officieux du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Il en tirera un livre sur l'aménagement du temps dont il vante le « succès de librairie ». Il retournera finalement à l'Inspection générale des finances.

¹⁰² Par exemple, le taux de participation des étudiants de Nanterre aux élections de février 1969 est le suivant : droit (67,4 %), sciences économiques (65,7 %), histoire (52 %), allemand/russe (51 %), espagnol/italien (50,3 %), géographie (50,1 %), anglais (49,5 %), lettres (44 %), psychologie (39,1 %), philosophie/mathématiques/esthétiques (35%) et sociologie (17,9%), cf. Combecave-Gavet (M.-C.), *De Nanterre la Folie à Nanterre Université, 1964-1972, histoire d'une institution universitaire*, thèse pour le doctorat d'histoire, Paris X, 1999, p. 633. La participation étudiante à ces premières élections à « Vincennes », d'abord boycottées par 14 départements sur 23, est bien moins importante et tourne autour de 17 % en moyenne, cf. Legois (J.-P.), « Jeux d'échelle entre les premiers pouvoirs universitaires vincennois », dans Soulié (C.), *Un mythe à détruire ? Origines et destin du Centre universitaire expérimental de Vincennes*, St Denis, PUV, 2012.

¹⁰³ Extraits d'un entretien de J. de Chalendar avec l'auteure.

¹⁰⁴ Source : « Note à l'attention du Général de Gaulle, Paris, le 27 novembre 1968 », signée « B. T. », dans Fonds S. Loste, 640AP/54, AN.

Concernant les suites de la mobilisation universitaire, « jusqu'à l'année scolaire 1975-1976, la contestation étudiante [...] se manifeste épisodiquement, avec une discontinuité apparente qui masque une certaine déstabilisation des établissements [...] universitaires pendant toute la période. Le nœud de cette contestation rampante est la question de la « participation » mise en œuvre par la loi Edgar Faure sur les universités¹⁰⁵ ».

Avec le recul, J. de Chalendar évoquait néanmoins les « conséquences globalement positives de Mai 68 sur l'université » ; il tempérerait cependant son enthousiasme de l'époque pour « 68 » au nom « de la déstabilisation de la famille et des idées », certains discours ayant sans doute pesé sur sa vision rétrospective des « événements ».

Conclusion :

« Rupture d'intelligibilité¹⁰⁶ », l'« événement » opère aussi des ruptures biographiques plus ou moins importantes selon les individus, et une rupture sociale et politique qui ne peuvent être évaluées qu'*a posteriori*. Toutefois, au cours même des événements, il est possible de repérer des évolutions dans le jeu des acteurs, à la fois produit et producteur de la dynamique des mobilisations. En prenant ici l'exemple de J. de Chalendar, il s'est agi de partir d'un cas concret, incarné, pour observer comment « 68 » avait pu être vécu au sein de l'élite politico-administrative française. Loin d'être représentatif d'un point de vue statistique, il permet néanmoins d'illustrer la manière dont la crise a ouvert l'univers des possibles et des pensables, y compris pour un haut fonctionnaire gaulliste et aristocrate. Celui-ci s'est servi de la « fenêtre d'opportunité¹⁰⁷ » ouverte par les événements concernant la mise sur agenda du problème de la réforme universitaire pour s'en faire expert. Pour ce faire, il a capitalisé sur son travail de terrain au cœur des mobilisations universitaires (ayant consisté à observer et à consigner les revendications, ainsi qu'à tisser des liens avec certains professeurs réformateurs et *leaders* étudiants) ainsi que sur son savoir-faire politico-administratif qui lui ont permis, ensemble, de tirer des propositions de structures acceptables par la majorité politique en place comme par les « contestataires ».

La stratégie de placement de de Chalendar, impossible sans les capitaux symboliques accumulés en conjoncture routinière, et son aboutissement montrent aussi que la valeur des ressources des individus est variable selon les contextes, celle de sa connaissance du terrain contestataire augmentant à mesure que les solutions à la crise les plus autoritaires ou inflexibles se révèlent inefficaces.

L'attention accordée au « temps court¹⁰⁸ » et aux interactions au sein du cercle restreint des individus étudiés ici a permis d'éclairer en quoi la mobilisation universitaire de « 68 » bouleverse les circuits habituels et les logiques antérieures de décision et d'élaboration des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur, confirmant les résultats de la sociologie des crises politiques et de la prise en compte historiographique de l'« événement¹⁰⁹ ». L'on a pu ainsi observer comment le pouvoir politique, en conjoncture de crise, joue des coups, tente des options par tâtonnements, jusqu'à mieux connaître les limites de son action possible.

¹⁰⁵ Zancarini-Fournel (M.), « Récit. Changer le monde et changer la vie », *art. cit.*, p. 406.

¹⁰⁶ Gobille (B.), « L'évènement Mai 68. Pour une sociologie du temps court », *Annales HSS*, 2, 2008.

¹⁰⁷ Kingdon (J.), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Harlow, Pearson education, 2014.

¹⁰⁸ Gobille (B.), « L'évènement Mai 68. Pour une sociologie du temps court », *art. cit.*

¹⁰⁹ Cf. notamment Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, FNSP, 1992[1986]; Bensa (A.), Fassin (E.), « Les sciences sociales face à l'évènement », *Terrain*, 38, 2002 ; Bessin (M.), Bidart (C.), Grossetti (M.) (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La Découverte, 2010.

L' « évènement » semble aussi constituer un moment de parenthèse dans la décision politique de par la temporalité extra-ordinaire qu'il impulse¹¹⁰. Il implique en effet de statuer en urgence, ce qui raccourcit le processus et la chaîne de décision, répartissant autrement le pouvoir en la matière, en partie au profit du ministre et de son cabinet, forts de leur « chantage à la rentrée¹¹¹ ».

Cette plongée au cœur de l'élaboration de la réforme universitaire durant l'été 1968 et les témoignages mobilisés illustrent aussi la façon dont les « évènements » ont tendance à diviser et à polariser, y compris au sein d'une même famille politique, montrant par-là comment ils contribuent à reconfigurer l'espace politique.

Enfin, comme d'autres mesures issues de « 68 », la loi d'orientation de l'enseignement supérieur s'inscrit dans une double dynamique, produit du rapport de force de l'époque, à la fois de « libération » (notamment avec la « participation » des étudiants et des enseignants de rangs B aux conseils d'université, et la relative autonomie pédagogique des universités) et de « libéralisation¹¹² » (avec notamment la participation des « personnalités extérieures » aux conseils d'université et les prémices de l'« autonomie » financière avec l'article 27 prévoyant, comme on l'a vu, que les universités aient d'« autres ressources, provenant notamment de legs, donations et fondations, rémunérations de services, fonds de concours et subventions diverses »).

Si l'espace politique lui-même et le rapport de force entre les différents espaces sociaux, politique, économique et universitaire, ont depuis évolué, il apparaît, depuis les années 2000, que le modèle d'universités concurrentielles, « autonomes » financièrement – entendu dans le sens de libres de trouver une part croissante de leur financement en dehors de leur tutelle étatique, y compris en augmentant leurs frais de scolarité –, et ayant la possibilité de sélectionner leurs étudiants semble être devenu une doxa du *new publicmanagement*, partagée par tous les partis de gouvernement, de droite, de gauche, comme du centre. Ceci pose la question des effets de l'uniformisation de la formation des responsables de la politique scolaire, très largement extra-universitaire et faite dans les filières « sélectives » de l'enseignement supérieur, sur leur capacité imaginative et innovante en matière de réforme de l'Université, tant les réformes ou projets de réforme récents reprennent les perspectives qui étaient déjà celles d'A. Peyrefitte et de C. de Gaulle dans les années 1960.

¹¹⁰ « L'élaboration de la loi Faure est un cas d'école exceptionnel. Rarement projet gouvernemental aura été élaboré dans des délais aussi brefs : six semaines, soit quarante-deux jours », Prost (A.), « La loi Faure, de Matignon à l'Élysée », in Poucet (B.), Valence (D.), *La loi Edgar Faure. Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, 2016, p. 61.

¹¹¹ La rapidité des décisions, imposée par le contexte de crise, n'est rendue possible que par la mise en suspend de la plupart des règles administratives. Concernant « Vincennes », par exemple, J. de Chalendar témoigne : « j'ai pris la responsabilité, je me suis occupé du terrain avec le rectorat, et j'ai dégagé des moyens financiers non négligeables pour [...] une construction complètement neuve, au milieu du bois et qui était bien conçue [...] J'ai moi-même fait signé à Edgar Faure contrairement à toutes les règles, il a tout de suite signé des ordres qui passaient outre les contrôleurs financiers. On a fait là un travail qui pour un inspecteur des Finances était très mal vu, et a été très mal vu du Ministère... la direction du Budget en particulier – son patron c'était Jacques Chirac, c'était marrant – et bien on l'a fait. Fallait le faire parce que sinon on n'aurait jamais pu assurer une réouverture des universités parisiennes, enfin des centres universitaires parisiens en novembre, comme on l'a fait », source : entretien de J. de Chalendar avec l'auteure, mars 2008.

¹¹² Cf. Margairaz (M.), Tartakowsky (D.), *1968 entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, Rennes, PUR, 2010.

Christelle Dormoy-Rajramanan est docteure en science politique de l'université Paris Nanterre et membre du CRESPPA-CSU (CNRS/Paris VIII/Paris Nanterre). Ses thèmes de recherche portent sur les politiques publiques éducatives, les crises politiques (Mai 68), la sociologie de l'engagement et des professions enseignantes, et la socio-histoire des sciences humaines et sociales. Elle a récemment publié avec Boris Gobille et Erik Neveu, *Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu*, Ivry-sur-Seine, l'Atelier, 2018 ; « La sociologie nanterrienne "autour de 68" : entre expertise et contestation », *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, 12 (3), 2018 ; « L'institutionnalisation de domaines d'études pluridisciplinaires autour de 68 : entre intérêts savants, économiques et militants », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11 (3), 2017 ; avec Laurent Jeanpierre, « Excentrée ou excentrique ? Positions de l'Université de Vincennes dans la science politique française des années 1970 », *Revue française de science politique*, 67 (1), 2017 ; et « L'ouverture de l'Université vers le monde extérieur autour de 1968 : entre consensus partiel, polarisation et compromis », *Formation Emploi : revue française de sciences sociales*, 132 (3), 2015.

Coordonnées :

Christelle Dormoy-Rajramanan
CRESPPA-CSU
59-61 rue Pouchet
75889 Paris Cedex 17
christelle.dormoy@cnrs.fr

Abstract

***“May 68 : a window of opportunity for a senior official on the sideline.
Jacques de Chalendar and the politics of higher education”***

Based on archives, interviews and testimonies, this study aims at following the trajectory of Jacques de Chalendar, a senior official of the Finance Inspectorate during the French “May 68” events. This gaullist aristocrat, at the time in disgrace, takes advantage of the crisis situation to make himself taken as an expert on University reform. He succeeds in being recruited in the two cabinets of the National Ministry of Education that had replaced the initial one. This individual case exemplifies the possible effects of the “events” on a specific biography. It highlights the role of individuals, here responsables for educational policy, in the course of the events. The study of this trajectory and its encounter with this particular historical moment contributes to the sociology of policy making in the context of a crisis.

key words : political crisis, May 68, sociology of decision, higher education public policy, political event